

## Le Défi de conception de la Faculté de médecine

Le Bureau de marketing et communications (MarCom) de la Faculté de Médecine de l'université d'Ottawa vend une variété de vêtements et d'articles de marque par l'entremise de la boutique de la Faculté de Médecine (FdM) pour permettre aux membres de la communauté de la FdM d'afficher leur fierté. Nous souhaitons trouver de nouveaux styles et nous avons besoin de VOTRE aide ! C'est pourquoi nous lançons un défi de conception ouvert à tous les apprenants de la FdM.

### Règles

Le but du concours consiste à vous faire participer au processus créatif de conception de vêtements et articles promotionnels de la FdM de l'Université d'Ottawa. Les dessins choisis pourront être utilisés de diverses manières, y compris sur des sites Web, des documents imprimés, de la marchandise ou des éléments visuels et promotionnels complémentaires. En inscrivant votre dessin au défi de conception, vous acceptez les règles suivantes :

**1. Admissibilité :** Le défi de conception est ouvert à tous les apprenants (par exemple, études médicales de premier cycle et MMT, études supérieures et postdoctorales, étudiants postdoctoraux et professionnels en résidence) inscrits à la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa. On encourage tout le monde à participer ! Notez que le terme « participant » s'entend d'une personne ou d'un groupe de personnes constituant une équipe.

Le défi de conception débutera le : 22 janvier 2018 à minuit HNE.

Dernier jour pour soumettre les dessins : Le 04 mars 2018 à 23 h 59 HNE.

**2. Participation :** Pour participer au concours, vous devez créer et soumettre un dessin original conformément aux exigences énumérées dans les présentes règles. Sous réserve des présentes règles et conditions, un prix sera remis à tout participant dont le dessin sera sélectionné parmi les meilleurs. L'Université se réserve le droit, à sa seule discrétion, de refuser tout dessin qui n'est pas conforme aux présentes règles ou de décider de n'en sélectionner aucun. Le simple fait de soumettre un dessin ne garantit pas qu'il sera examiné, choisi ou utilisé. Votre candidature doit comprendre vos coordonnées (nom complet, courriel uOttawa et numéro de téléphone) et le dessin soumis par l'un des moyens suivants :

- a) par courriel à [medmarcom@uOttawa.ca](mailto:medmarcom@uOttawa.ca) ;
- b) dans une enveloppe scellée au Bureau de marketing et communications, situé au 850, croissant Peter-Morand, pièce 230 (Horaire : 9h00 à midi et de 13h00 à 16h 00 du lundi au vendredi).

**3. Exigences du dessin :** Le dessin doit satisfaire à toutes les exigences suivantes :

- a) Le dessin doit être la création originale du participant. (Les dessins gagnants peuvent nécessiter une modification par le graphiste de la FdM).

b) Tous les participants doivent garder à l'esprit les détails qui suivent lors de la conception de leur(s) soumission(s) :

- Les couleurs des vêtements comprennent habituellement les couleurs de l'Université et de la FdM (gris et grenat ; violet, noir et blanc), ou des couleurs très similaires, donc, le dessin devrait compléter celles-ci.
  - La couleur principale de la FdM est le violet (code de couleur : PMS 2695 C), la couleur accent est le jaune-or (code de couleur : C-0, M-25, Y-100, K-0).
- Le logo de la FdM sera apposé sur les articles avec votre dessin, mais il ne devra pas nécessairement figurer dans votre dessin (il peut être ajouté ailleurs sur les articles par MarCom). Si vous souhaitez l'inclure dans votre design, consultez les renseignements relatifs à l'usage d'un logo de l'UO (<http://www.uottawa.ca/marque/identite-visuelle/utilisation-du-logo-uottawa>).
- Il serait préférable que tout texte écrit inclus dans le dessin soit bilingue.
- Les décisions finales concernant l'image de marque relèvent de la FdM et de l'Université d'Ottawa.

c) Le dessin créé et soumis doit être produit dans l'un des formats suivants : .jpeg, .png, pdf, .doc, .docx, hand-draw ou .eps (préférez).

**4. Prix :** Sous réserve des présentes règles et conditions, les participants dont le dessin est choisi comme gagnant(s) recevront ce qui suit :

- un crédit de 100 \$ (par équipe gagnante) pour la Boutique
- droits de vantardise

Les participants peuvent également :

- avoir l'occasion de porter un article où figure le dessin lors d'une session de photos pour les photos promotionnelles de la boutique de la FdM ;
- être mentionnés dans les nouvelles de la FdM et sur les plateformes de médias sociaux.

Pour réclamer le prix, les participants dont le dessin est choisi doivent satisfaire aux critères d'admissibilité et respecter les présentes règles (voir également l'Annexe). Le prix doit être accepté tel qu'il a été accordé. Dans le cas contraire, vous devrez y renoncer.

**5. Sélection du ou des gagnants :** Un comité de sélection convoqué par la Faculté de médecine de l'Université, comprenant des représentants des apprenants et des membres du corps professoral, examinera les meilleurs dessins soumis. À la discrétion du comité de sélection, plus d'un gagnant pourrait être choisi. Toutes les décisions du comité de sélection seront finales. Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas sélectionner de gagnant si, à sa seule discrétion, aucun dessin convenable n'est reçu. Les dessins soumis seront évalués selon les critères suivants :

- a) Pertinence : le dessin correspond-il à la marque et aux priorités/valeurs stratégiques de l'Université (<https://www.uottawa.ca/enbref/vision>) ? Est-ce qu'il affiche un air professionnel et aide à améliorer le prestige de la FdM ?
- b) Originalité : le dessin est-il original, créatif et imaginatif ?
- c) Qualité esthétique :
- Le dessin retient-il l'attention ?
  - Est-il équilibré sur le plan visuel ? Les couleurs sont-elles coordonnées ?
  - Est-ce que tous les éléments s'associent pour créer un dessin unifié et attrayant ?

Après la sélection du dessin retenu, le ou les participants dont le dessin est sélectionné seront avisés par téléphone et/ou par courriel (à leur adresse courriel uOttawa). Si le ou les participants choisis ne peuvent être joints dans les 14 jours suivant la sélection ou s'ils ont perdu leur admissibilité, ils ne pourront réclamer le prix et ce dernier sera attribué au prochain dessin dans le classement.

#### **Annexe :**

**Le dessin ne doit pas contenir**, et ce, de manière déterminée à la discrétion de l'Université, de contenu inapproprié ou susceptible en vertu des normes dominantes de la collectivité de causer une offense ou de nuire au nom, à la réputation ou au rang de l'Université.

**Propriété et utilisation du dessin :** En vous inscrivant au défi de conception et en soumettant un dessin, vous acceptez que ce dernier devienne la propriété de l'Université et ne vous soit pas rendu. Vous accordez également à l'Université le droit irrévocable, permanent et libre de redevances à l'Université d'utiliser, de reproduire, de modifier, d'afficher, de transmettre, d'employer aux fins d'œuvres dérivées, de modifier, de publier ou d'utiliser autrement le dessin soumis (y compris tous ses aspects et chacun de ses éléments) ou d'autres renseignements dans tous les médias, dans le monde entier et à quelque fin que ce soit. De plus, les droits accordés à l'Université comprennent, sans s'y limiter, le droit de redimensionner, de recadrer, de censurer, de comprimer, de modifier, de présenter, de sous-titrer, d'apposer des logos et de modifier ou d'utiliser autrement le dessin soumis.

**Responsabilités des participants :** En s'inscrivant au défi de conception, les participants se sont assurés que :

- a) le dessin est original et ne porte pas atteinte aux droits d'auteur, aux droits moraux, à la marque de commerce, aux droits en matière de vie privée ou à tout autre droit d'une autre personne ;

b) la permission de toute personne reconnaissable figurant sur le dessin a été obtenue et que l'autorisation pour les éléments du dessin qui n'appartiennent pas au participant, y compris les logos ou les marques de commerce, a également été obtenue ; l'Université peut exiger que les participants soumettent une preuve écrite de la permission obtenue.

**Déclaration et décharge :** Les participants dont le dessin est choisi doivent signer le *formulaire de DÉCLARATION et de DÉCHARGE*, en vertu duquel le gagnant accuse réception du prix et libère l'Université de toute responsabilité découlant de sa participation au défi de conception ou de l'acceptation d'un prix.

**Cession du droit d'auteur et renonciation aux droits moraux :** Le ou les gagnants doivent signer le *formulaire de CESSION DES DROITS D'AUTEUR et de RENONCIATION AUX DROITS MORaux*, dans lequel ils acceptent de transférer les droits d'auteur et tous les autres droits, titres et intérêts liés au dessin à l'Université d'Ottawa, et renoncent expressément aux droits moraux liés au dessin.

**Collecte de renseignements et publicité :** L'information recueillie dans le cadre du défi de conception est régie par le Règlement 90 de l'Université sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, et sera utilisée par l'Université aux fins de l'évaluation des dessins, de la sélection du ou des gagnants, de l'attribution du prix et de la promotion du dessin. En participant au défi de conception, vous convenez que votre nom et votre dessin peuvent être affichés sur Internet et sur le site Web de l'Université ou dans d'autres médias. En tant que gagnant, le nom du participant peut être rendu public : en vous inscrivant au défi de conception, vous acceptez donc que votre nom soit publié. Si vous avez des questions au sujet de la collecte ou de l'utilisation de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec : [medmarcom@uOttawa.ca](mailto:medmarcom@uOttawa.ca)

**Lois :** Le défi de conception et ces règles sont régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada.

**Avertissement :** L'Université n'assume aucune responsabilité en cas de réclamation liée à votre participation au défi de conception, par exemple, les réclamations touchant la transgression des droits de propriété intellectuelle, la diffusion publique du dessin, ou l'atteinte à la vie privée, le libelle ou la diffamation. L'Université n'assume en outre aucune responsabilité quant aux défaillances techniques matérielles ou logicielles de quelque nature que ce soit, à la perte ou à la non-disponibilité des connexions réseau ou aux transmissions informatiques défectueuses, incomplètes, inintelligibles ou retardées qui pourraient limiter la capacité d'une personne à participer au défi de conception. En participant au défi de conception, vous convenez de libérer l'Université d'Ottawa, ses dirigeants, ses administrateurs, ses employés, ses commanditaires, ses fournisseurs de prix et ses agents de toute responsabilité quant aux poursuites, aux réclamations et aux demandes découlant de votre participation au défi de conception, de l'attribution du prix, ou de l'utilisation d'un dessin ou de vos renseignements personnels.

**Annulation** : L'Université d'Ottawa se réserve le droit d'annuler le défi de conception ou d'en modifier les règles.